

Plaisance et pêche

La F.N.P.P.S.F. montre la voie du combat

Dans un monde qui évolue à toute vitesse et pas forcément dans le bon sens, avec des remises en cause incessantes de quantité de pratiques qui nous sont parfois intimes, ceci au nom de la nouvelle religion verdâtre, il semble temps que nous ne cédions plus le moindre pouce de terrain aux gourous qui prêchent l'abstinence... pour les autres, mais font les choux gras avec ce que leur rapporte leur notoriété, habilement exploitée...

Alors que la mer a trop souffert cependant d'une sur-exploitation qui saute désormais aux yeux, comment accepter que la pêche de loisir soit montrée du doigt et qu'on envisage des restrictions pour ses pratiquants ? Mais il est facile, pour atténuer les rancœurs des uns - les pêcheurs professionnels - de leur choisir des adversaires - les pêcheurs de loisir - en vertu d'une démarche bien connue qui consiste à diviser pour régner...

Du côté de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (F.N.P.P.S.F.), la combativité du Président Jean Kiffer a contribué à faire obstacle ces derniers temps à bien des tentatives officielles destinées à toujours plus caresser les écolos dans le sens du poil, ce qui n'a guère conduit au résultat escompté, comme l'ont prouvé les dernières élections régionales - et c'est tant mieux ! - et à donner un os à ronger - celui des pêcheurs de loisir - aux professionnels soumis à des restrictions sans précédent.

Nous vous proposons aujourd'hui le début du long rapport moral du Président Kiffer, édifiant quant à l'opportunité de ne pas baisser pavillon, de se faire sans cesse entendre, pour mieux ensuite se faire respecter.

C'est en évoquant la tempête Xynthia et les deuils qu'elle a provoqués sur les zones littorales que le Président Kiffer a entamé son rapport moral, puis est entré dans le vif du sujet de l'action de sa Fédération au cours de l'année 2009.



Jean Kiffer, Président de la F.N.P.P.S.F.

Le voici :

"Les années précédentes ont été marquées par de nombreux temps forts de la plus haute importance pour notre activité. Mais que dire de l'année 2009, entre le millefeuille environnemental, pas toujours facile à digérer, le rouleau compresseur européen, toujours difficile à appréhender et le Grenelle, phagocyté par un florilège d'O.N.G. ? J'avoue qu'il a fallu une bonne dose d'enthousiasme et d'abnégation pour résister aux attaques perpétrées à l'encontre de la plaisance et de la pêche de loisir.

Pourtant, malgré l'adversité, nous avons survécu, mieux encore, nous avons marqué quelques points importants. Mais qu'on ne se y trompe pas, le combat pour asseoir définitivement nos valeurs et nous faire mieux reconnaître va devenir plus âpre que jamais et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance...

La plaisance et la pêche en mer constituent une véritable chance pour la France et les régions littorales. Nos poids économique et sociologique sont encore

trop souvent mal connus, voire ignorés. Il nous faut poursuivre notre travail, continuer à informer et convaincre les usagers de la mer de la pertinence de nos orientations...

Pour faire face à la tâche qui nous attend dans les années à venir, il importe plus que de jamais de se rassembler et de rester solidaires...

Environnement

Les outils environnementaux prolifèrent ! "Natura 2000", "Natura 2000 Mer", parcs marins, réserves naturelles et autres P.N.R., sans oublier les projets d'énergie renouvelable de type éolien ou hydrolien, plus personne ne s'y retrouve ! Chaque opérateur, chaque chef de projet tente d'apporter sa touche personnelle. Où est la cohérence dans toute cette démarche ?

Notre activité de loisir ne perturbe en rien l'équilibre de l'écosystème et encore moins, bien sûr, la préservation de la biodiversité ! Restons cependant vigilants, certains intégristes de l'environnement pourraient être tentés d'en profiter pour nous imposer d'autres contraintes, sans véritable rapport avec les objectifs initiaux.

Notre représentation dans le cadre du parc marin d'Iroise constitue une escroquerie que nous ne cessons de dénoncer. Les conclusions de l'enquête publique et les recommandations des commissaires enquêteurs n'ont pas été prises en compte pour ce qui nous concerne. La composition du Comité de gestion est une véritable insulte à l'égard de tous les plaisanciers. Nous tenons, par ailleurs, à dénoncer les tentatives des administrateurs du Parc consistant à instiller sournoisement une réglementation spécifique à la pêche de loisir, au détriment de la réglementation nationale et au mépris des engagements initiaux.

Nous allons exiger une plus juste représentation de notre activité et demander, dans tous les parcs marins existants ou à venir, le maintien du libre exercice de la pêche de loisir, dans le cadre de la réglementation nationale actuellement en vigueur.

Le projet de mise en place d'une centaine de réserves tout au long de notre littoral nous inquiète au plus haut point. Une approche plus pragmatique, en concertation avec l'ensemble des acteurs, et la mise en place de récifs artificiels adaptés aux conditions locales nous semblent plus pertinentes. Nous ne laisserons pas notre littoral se transformer en un chapelet de zones sanctuaires.

Restons plus que jamais vigilants et assurons surtout la défense de nos droits. Les menaces sont de plus en plus affirmées. Certaines ONG, heureusement peu nombreuses et très minoritaires, font preuve du plus grand sectarisme à notre égard. Réagissons et condamnons avec détermination ces attitudes irresponsables.

Jouons pleinement notre rôle de sentinelle ! Nous éprouvons les plus inquiétudes face aux pollutions que nous observons quotidiennement : marées noires et marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques. Nous sommes les témoins permanents de ces infractions encouragées parfois par le laxisme "bienveillant" de l'Etat.

Depuis plusieurs années, la reconquête de l'eau reste une de nos principales préoccupations.

Plus de 80% des pollutions maritimes sont d'origine terrestre ! Ce thème est assurément un des enjeux des années à venir. On peut toujours s'appesantir sur la recherche d'une plaisance idéalement propre et durable.

Le résultat global restera décevant, le véritable danger est surtout ailleurs, à terre pour l'essentiel !

La propreté dans les ports reste un objectif prioritaire. Dans cet esprit, le carenage des petits bateaux de plaisance, pour qu'il soit correctement effectué par la grande majorité des plaisanciers, doit rester facile d'accès et financièrement abordable. Nous devons inciter les responsables des infrastructures portuaires à privilégier les aires de carenage aménagées à partir des aires existantes, plutôt que des solutions lourdes et onéreuses, nécessitant le grutage et la mise au sec des bateaux.

La récupération des déchets passe aussi par la mise en place de structures pratiques et adaptées. Il reste encore beaucoup à faire : la plupart des ports sont encore insuffisamment aménagés ! Saluons l'initiative de certains ports, encore peu nombreux hélas, qui mettent déjà à disposition de leurs usagers des infrastructures conformes aux normes européennes et adaptées à nos besoins.

Concernant les rejets des boues en mer, la position de la FNPPSF demeure inchangée : pas de rejets de boues toxiques en mer. Les contrôles réguliers de toxicité des produits rejetés doivent se faire dans la plus grande transparence, conformément à la loi.

Les dégâts causés par les fermes aquacoles se révèlent aujourd'hui au grand jour et les dégâts collatéraux liés à la pêche minière risquent de mettre en péril l'équilibre de la chaîne alimentaire.

Nos demandes de mise en place d'un repos biologique pour les espèces en difficulté n'ont toujours pas été retenues. Le Grenelle de la Mer en a pourtant retenu le principe. Le silence des scientifiques et l'indolence voire les silences complices d'ifremer à ce sujet sont consternants !

Nous avons toujours manifesté notre soutien à une

autre approche plus concrète basée sur la mise en place de récifs artificiels appropriés : un élevage en milieu naturel protège et une véritable gestion de la bande côtière, dans laquelle les pêches intensives seraient interdites. De nombreux pays ont déjà largement investi dans ce sens. La France, curieusement, reste à la traîne ! Les conclusions du Grenelle sur ce dossier épineux sont même consternantes ! Nous allons poursuivre en espérant, un jour être entendus !

Aux nombreux sujets déjà pris en compte par la Commission environnement viennent s'en ajouter d'autres, tout aussi importants : la déconstruction des bateaux, les énergies renouvelables (éoliennes et hydroliennes, mais aussi les piles à combustible), les évolutions techniques des produits de carenage et les aménagements des ports : la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques, la présence de métaux lourds et de PCB dans la chair des poissons. La mer est de plus en plus polluée. Certains poissons, coquillages et crustacés présentent des taux alarmants de substances toxiques et hautement néfastes à la santé. Il est grand temps de prendre des mesures draconiennes sur mer, mais surtout sur terre, faute de quoi, dans quelques dizaines d'années, la plupart des espèces pêchées aujourd'hui auront disparu de la planète. Quel avenir pour nos enfants et petits enfants ?

Que chacun prenne ses responsabilités ! C'est à force de pugnacité et de petites avancées que nous construirons le monde de demain.

Depuis bien longtemps nous assumons nos responsabilités et nous incitons régulièrement nos adhérents au respect des bonnes pratiques. Dans tous les domaines, mais c'est l'ensemble de la population qu'il convient d'informer. La diffusion de notre guide des bonnes pratiques se poursuit sur l'ensemble du littoral. Nous ne pouvons le faire sans l'aide des pouvoirs publics. Les journées "J'apprends la mer et je la respecte", jumelées cette année avec la fête du nautisme devraient nous permettre de communiquer encore un peu plus sur cette importante opération que nous avons entreprise et qui vise à informer et à sensibiliser tous les adeptes de la pêche en mer aux bonnes pratiques, et notamment celles relatives à l'environnement et la sécurité. Ce sera aussi pour nous l'occasion d'organiser, dans ce contexte favorable, les journées nationales de la pêche en mer.

En matière d'environnement, la plaisance joue un rôle d'excellence et pollue très peu et de moins en moins. N'oublions pas qu'une grande partie (plus de 80%) des pollutions marines est d'origine terrestre ! A force de rechercher aveuglément la perfection, à investir inconsidérément pour des résultats de plus en plus aléatoires, nous pourrions finir par nous brûler les ailes. Ce serait stupide et en outre totalement inefficace. Comme en toutes circonstances, il faut savoir raison garder.

Nos positions n'ont pas changé, elles s'articulent autour d'un réel équilibre visant à valoniser les pratiques durables, dans un réel souci de préservation de la nature, sans pour autant tomber dans un protectionnisme excessif ou la seule composante environnementale serait prise en compte."

Non aux interdits abusifs et aux sectarismes, oui à une écologie raisonnée intégrant les activités humaines et les pratiques traditionnelles.

Halieutique

"Le Grenelle de la mer a mobilisé toutes nos énergies. Nous n'avons pu, malgré nos demandes répétées, participer aux groupes de travail. Les usagers de la mer n'y étaient pas représentés. Pourtant, de nombreuses contributions ont été émises et nous concernaient directement. Nous ne sommes pas prêts d'oublier cette parodie de démocratie. Grâce au soutien de quelques hommes politiques responsables, nous avons pu finalement nous faire entendre et la Charte Mer, toujours pas signée à ce jour, va constituer le cadre aux deux ans de travaux à venir. Le permis a donc été écarté, grâce notamment à l'action de notre Fédération. Je tiens à remercier M. Jérôme Bignon et tous ceux qui sont intervenus pour défendre nos propositions, les responsables du CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques) et de la FIN (Fédération des Industries Nautiques) et les industriels du nautisme pour leurs interventions et leur soutien sur ce dossier épineux. Nous avons gagné une bataille, mais il faut s'attendre à de nouvelles difficultés dans les années à venir. A nous de faire face, à nous de convaincre du bien fondé de nos positions.

La Commission européenne, à travers l'article 47 de la P.C.P. (Politique Commune de la Pêche), était décidée à intégrer les prélèvements de la pêche de loisir en mer dans les quotas nationaux, attribués à chaque pays, avec toutes les conséquences désastreuses qui en découlaient et que l'on peut aisément imaginer. A force de travail et d'abnégation, les pêcheurs récréatifs européens, regroupés au sein de l'E.A.A. (Alliance Européenne des Pêcheurs) et de la F.M.P.R. (Fédération Méditerranéenne de Pêche Responsable), ont réussi à convaincre plusieurs députés européens - écossais, irlandais et danois - notamment - de l'absurdité et de l'inefficacité d'une telle mesure. Encore une bataille menée avec succès par les pêcheurs récréatifs ! Un succès qui prouve que rien n'est inéluctable si l'on a des arguments et si l'on est décidé à se battre. Ne jamais renoncer, savoir résister et convaincre, telle est notre ligne de conduite.

L'article 3bis du décret 1317 du 6 septembre 2007 sur la pêche de loisir et qui concerne les engins de relevage, donne lieu à des interprétations abusives. Nous avons déposé un recours à ce sujet et proposons une rédaction plus claire et plus adaptée à nos usages. Quelques verbalisations injustifiées ont eu lieu en Vendée, en Manche et en Haute-Normandie. Dans les deux cas, nous sommes intervenus et nous ne comptons pas en rester là. Partout ailleurs, les Affaires Maritimes ont fait preuve du discernement nécessaire. Nous avons demandé une reprise du texte actuel de l'article 3bis, telle que formulée dans notre recours, reste à ce jour sans réponse.

En attendant la suppression de l'article 2 du décret que nous continuons à réclamer, la note de service de la D.P.M.A. (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) précisant les interactions entre pêche professionnelle et pêche de loisir constitue une réelle

avancée. Soyons vigilants et veillons à sa stricte application. La mise en place de comités de suivi sur l'ensemble des départements littoraux, comme préconisé dans la charte sur la pêche de loisir, devrait permettre aussi quelques avancées significatives sur ce dossier.

L'enquête B.V.A./Iremer est aujourd'hui terminée. Les derniers résultats sont connus. La note de synthèse définitive est publiée. Retenons ces quelques chiffres essentiels : nous sommes environ 2,450 millions à pratiquer la pêche de loisir en mer sous toutes ses formes. Notre prélèvement, toutes espèces confondues, est dérisoire : moins de 2% des prélèvements opérés par les pêcheries professionnelles. Notre poids économique, par contre, est considérable: environ 2 milliards d'euros par an ! Cela place le prix moyen du poisson récréatif entre 100 et 200 euros le kilo ! Une activité ludique, mais aussi très

lucrative pour toute une filière économique, actuellement en difficulté !

Mais, au-delà de ces chiffres, se cachent de véritables enjeux sociologiques et économiques. Il est, par exemple, intéressant de remarquer qu'un bar pris en pêche récréative génère 10 à 50 fois plus d'emplois que le même poisson pris au chalut... De simples constatations qui donnent à réfléchir et qui battent en brèche bien des idées reçues. 100 places de port occupées génèrent 10 emplois, répartis sur l'ensemble de la filière nautique. Des dizaines de milliers d'emplois se trouvent ainsi pérennisés.

Que dire aussi de notre impact sociologique ? La plaisance et la pêche en mer sont des activités de loisir familiales et intergénérationnelles. C'est aussi un véritable antidote, beaucoup plus efficace que tous les anxiolytiques contre la sinistrose, la déprime et le

surmenage liés à nos activités professionnelles !

Il est grand temps de mettre en place une véritable structure opérationnelle impliquant tous les acteurs concernés et capable de réagir efficacement dans de pareilles circonstances.

La F.N.P.P.S.F. est prête, pour sa part, à participer à toute initiative qui pourrait aller dans le sens d'une réelle amélioration des structures existantes..."

**Oui à un nouvel équilibre s'appuyant sur le partage et la concertation entre pêche professionnelle et pêche récréative
Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.**

(À suivre)